

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Province. Sur un an... six mois... trois mois...

PRIX DES INSÉRIONS.

Les premières 5 lignes... compris et 10 cts par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

A La Haye, Sous n° 75. Chez M. van Weelden, Libraire, et chez les Héritiers...

LA HAYE, 12 Février.

Indes-Néerlandaises.

Nous extrayons les nouvelles suivantes des journaux du Curaçao, allant jusqu'au 18 décembre 1847, que nous venons de recevoir:

Suivant les données du commerce, la culture de la soche-nille se présente sous l'aspect le plus favorable. Le gouverne-ment colonial fait constamment de temps à autre des ventes par adjudication de quantités plus ou moins considérable de coche-nille. Il est notoire qu'en 1847 la récolte de ce produit a été d'environ 16,000 demi-kilos, et celle de 1848 est évaluée à 18,000 demi-kilos.

Le 4 janvier 1848, on devait adjudger publiquement, pour être livrés à une époque déterminée, 6000 Barils de sel d'une capa-cité de 125 décimètres; cette quantité est le produit présumé de l'île de Bonacore pour 1848.

Le gouvernement fait faire également de temps à autre des ventes de divers produits de la colonie, et donne ainsi des preu-ves de la constance de ses efforts, pour, autant qu'il est en son pouvoir, faire progresser le commerce de la colonie.

Le 6 décembre, anniversaire de la naissance du Roi, a été célébré à Curaçao avec une grande solennité.

Le 25 novembre, un ponton ou ponton se trouvait sur la côte de Cu-raçao et a mis en péril la vie d'un grand nombre de personnes qui tous, à l'exception de deux, ont été sauvés comme par mi-racle. Quelques instants avant que le ponton n'éclatât, deux pontons étaient partis du fort d'Amsterdam se dirigeant vers un banc de sable, l'un avec 8, et l'autre avec 5 personnes. Au mi-lieu du port, ils furent atteints par une rafale qui venant de la côte poussa ces fragiles embarcations vers le milieu de la mer. Quatre des passagers qui se trouvaient sur un des pontons se jet-èrent à la mer et gagnèrent la côte à la nage. Quant aux autres passagers, on ne put rien savoir de leur sort, on n'entendit que leurs cris de détresse qui furent bientôt étouffés par le bruit de la tempête. On croyait l'autre ponton entièrement perdu, lors-qu'une esclave appartenant à M. Chapman, nommé Martin, nous devons enregistrer ici le nom de celui qui donna une si grande preuve de dévouement — qui s'occupait alors de la pêche, se précipita dans sa petite nacelle, longue à peu près de 12 mètres et dans laquelle une personne pouvait avec peine se tenir en équilibre, se dirigea vers le ponton à la dérive et parvint, après assez de tâtonnement pour avoir, à l'aide d'un câble, à le ramener vers la côte.

On a appris dans l'île de Curaçao le danger que cour-rait un ponton restées sur l'autre ponton; le gouver-ment envoya un bateau de pilotage à la recherche du ponton, ainsi que la chaloupe du schooner le Rafael; mais ces tentatives furent infructueuses et les deux bâtiments rentrèrent le soir dans le port sans avoir rien découvert. Le lendemain on fit de nouvelles tentatives qui furent également infructueuses et le bâtiment qu'on avait envoyé à la recherche revint le 27 sans avoir rien rencontré. On désespérait du salut de ces cinq mal-heureux naufragés.

Mais tout n'était pas perdu. Après avoir erré sur les flots pendant onze jours le ponton avait touché la terre ferme, le 4 décembre, et échoué près du village de Pueblo Novo, ayant encore à bord deux femmes et un enfant. On ne com-

prend pas comment ces malheureux ont échappé à la mort qui les menaçait de toutes parts. Les deux autres passagers étaient morts de soif sous les ardeurs du soleil équinoxial. Les femmes avaient jeté leurs cadavres à la mer.

Dans les dernières nouvelles reçues de Surinam nous lisons que l'anniversaire de la naissance du Roi, le 6 décembre, a été célébré à Paramaribo avec une grande solennité. Les édifices publics et tous les magasins se trouvaient dans le port ont été pavoisés; il y a eu une grande revue des troupes de la garnison et des gardes communales, et le gouverneur-général a donné une audience publique.

Son Exc. le gouverneur-général a quitté Paramaribo le 7 dé-cembre, pour faire un voyage d'inspection à Coppename, à Coe-sayne et sur les bords de la Surinam.

Le Roi, par arrêté du 8 de ce mois, a accordé au lieutenant-colonel, J. D. Barre, aide-de-camp de S. A. R. le Prince Frédé-ric des Pays-Bas, l'autorisation d'accepter et de porter la croix en diamants de l'ordre de Sainte-Anne 2<sup>e</sup> classe, que lui a con-férée S. M. l'empereur de Russie.

Par arrêté du 4 de ce mois, le Roi a approuvé la fondation d'un institut d'ingénieurs dans le pays, organisé d'après le règlement soumis à l'approbation de S. M. Cet institut portera le titre d'Institut royal d'ingénieurs.

Les rapports reçus hier sur l'état de nos rivières sont en géné-ral plus favorables que les précédents. Les dangers qu'on re-connait sur le bas Rhin et sur le Lek ont disparu.

Nous avons, d'après les journaux français et belges, annoncé la mort du célèbre violoncelliste Servais. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que cette nouvelle était fautive. M. Ser-vais a écrit cette semaine à sa famille qui demeure à Bruxelles.

A la Bourse d'Amsterdam d'hier les affaires en général étaient très bornées. Les ardoins et les coupons ont donné lieu à quelques transactions.

Le courrier de France et de Belgique ne nous est parvenu, aujourd'hui qu'à onze heures et demie.

L'exposition des tableaux mis en loterie par la Société Amicitia au pro-fit de la classe nécessiteuse de La Haye, qui depuis quelques semaines a lieu en cette ville dans le local dit Nieuwen Dooien, sera close lundi prochain 14 février (inclusivement); jusqu'au jour de la clôture on pourra se procurer des lots avec bons au local de l'exposition.

Passé cette époque, le Société ayant été autorisée à vendre un plus grand nombre de lots, le public pourra se procurer chez M. J. C. Estor, Hoogstraat à La Haye, et V. van Goch, Spuistraat, jusqu'au jour du tirage de la loterie, qui aura lieu encore dans le courant de ce mois.

On a reçu par la voie d'Angleterre des nouvelles de Lisbonne du 30 janvier. La reine a nommé président de la chambre des députés M. Rebello Cabral et vice-président le P. Marcos. La seule affaire intéressante qui ait encore été portée devant la chambre consiste en une motion de M. Sylva Cabral, tendant à obtenir la production de documents officiels concernant les levées extraordinaires d'impôts et autres mesures exception-nelles prises par l'administration Palmella, de mai à octobre

1846, ainsi que la communication de la correspondance diplo-matique échangée avec les gouvernements de France, d'An-gleterre et d'Espagne au sujet de l'intervention de ces trois puissances dans la dernière guerre civile.

Suivant une lettre de Presbourg, un fait extraordinaire serait dans ce moment le sujet de toutes les conversations des hom-mes politiques de la capitale de la Hongrie. Immédiatement après l'arrivée de Vienne de l'archiduc palatin, la nouvelle s'est répandue qu'une résolution impériale avait été apportée par l'archiduc. Aussi, quoique aucune séance de la diète ne fût annoncée quatre heures avant la réunion de cette assemblée une foule considérable occupait les tribunes.

A une heure l'archiduc palatin est arrivé et a ouvert la séan-ce des deux chambres réunies. Le prince a tout d'abord donné lec-ture au milieu du plus profond silence de la résolution impé-riale. L'empereur-roi, dans des termes très bienveillants, mais très fermes, défend la politique de son gouvernement qui a été vivement attaquée dans la discussion de l'adresse. S. M. exprime ses regrets de ces attaques et déclare que cette administra-tion est conforme aux besoins de l'époque et qu'elle est un bien-fait pour le pays. Cette résolution impériale a produit la plus grande impression sur l'assemblée. Elle a été accueillie par des démonstrations non équivoques de mécontentement, telles que des murmures et des sifflets. Le soir, un grand nombre de députés se sont réunis chez leur collègue, M. de Kossuth, l'un des chefs de l'opposition, pour préparer une sorte de protestation contre la résolution impériale.

Amérique.

Aux Etats-Unis les partis se sont remis à l'œuvre, et le mou-vement politique qu'on ne voyait nulle part il y a quinze jours, éclate aujourd'hui avec la plus grande vivacité d'un bout à l'autre de l'Union. Il n'est plus question que de meetings, de conventions, d'élections, de candidats choisis ou repoussés en vue de l'élection présidentielle, à laquelle tout le monde se prépare, et dont la perspective donne une signification particu-lière aux faits en apparence les plus insignifiants. A New-York, à Philadelphie, à Washington, dans la Pennsylvanie, dans l'Ohio, dans le Maryland, les whigs sont aux prises avec les démocra-tes; et, ce qu'il a de plus grave pour eux, ils sont surtout aux prises avec eux-mêmes. La division qui les menaçait et qu'ils cherchaient à dissimuler est maintenant officielle. La portion la plus jeune, la plus rénuante et la plus nombreuse du parti oppose le général Taylor à M. Clay, dont le prestige et l'in-fluence paraissent très considérables. Les whigs de l'Ohio de Buena Vista, comme on les appelle, ont pour chef un homme très brillant qui jamais sa popularité n'a été éclipsée, et le terrain qu'il gagne sans combattre doit forcément préoccuper ses adversaires.

En blâmant sans restriction la guerre du Mexique et en pro-posant l'abandon du pays conquis à tant de frais, M. Clay avait blessé, outre le sentiment populaire et le parti démocratique en masse, les hommes de toutes les opinions, whigs et démocra-tes, qui, sans approuver complètement la politique de M. Polk, ne veulent pas qu'on ait en pure perte sacrifié les soldats et l'argent de l'Union, pour reculer jusqu'aux limites qu'on avait avant de passer le Rio-Grande. Là-dessus s'est formée une es-pèce de coalition, recrutée dans les deux partis, et qui a pris

PRELÈVON DU JOURNAL DE LA HAYE 12 FEVRIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE I. (Suite.)

A l'hôpital jour de Dieu!... le commandant Bernard à l'hôpital! — s'écria la ménagère exaspérée. — Mais quand je devrais me faire chiffon-nière pour gagner la nuit et le soigner le jour... le commandant n'irait pas... à l'hôpital... entendez-vous... et c'est vous qui risquez d'y aller, si vous ne filez pas... et il vous donnera plus de coups de pied dans votre bedaine que votre onson n'a de poils.

— Jevoudrais bien voir qu'un propriétaire serait vilipendé chez lui-mê-me. Mais brisons-là. Je reviendrai à quatre heures: si les cent cinquante francs ne sont pas prêts, j'assigne et je fais saisir.

— Et moi, je saisirai ma pelle à feu pour vous recevoir si vous repa-raissez, voilà ma politique!

Et la ménagère, fermant la porte au nez de M. Bouffard, revint auprès du commandant. Son accès d'hilarité était passé; mais il lui restait un fond de bonne humeur; aussi, à la vue de sa femme de confiance, qui, les joues encore enflammées de colère, ferma brusquement la porte en grom-melant sourdement, le vieux marin lui dit:

— Voyons, maman Barbançon, est-ce que vous n'avez pas épuisé votre furie sur Buonaparte. A qui, diable! en avez-vous encore à cette heure?

— A qui j'en ai? à quelqu'un qui ne vaut pas mieux que votre empe-reur. Les deux font la paire, allez!

— Qui est-ce donc qui fait la paire avec l'empereur, maman Barban-çon?

— Pardieu, c'est.

Mais la ménagère s'interrompit. Pauvre cher homme, pensa-t-elle, je lui mettrais la mort dans l'âme, en lui disant que le loyer n'est pas payé, que tout a passé pour sa maladie, même soixante francs à moi. Attendons M. Olivier, peut-être il aura de bonnes nouvelles.

— Mais, que diable! ruminez-vous là au lieu de me répondre, maman Barbançon? — dit le vieux marin, — est-ce quelque nouvelle histoire? celle du petit homme rouge, que vous m'avez promis toujours?

— Ah bon! hélas! hélas! voilà M. Olivier; — dit la ménagère en en-tendant sonner de nouveau, mais doucement, cette fois. — Ce n'est pas

M. Olivier, — ajouta-t-elle, — qui sonnerait à tout casser, comme ce gueux de propriétaire!

Et laissant de nouveau son maître seul, Mme Barbançon courut à la porte; c'était en effet le neveu du commandant.

— Eh bien! Monsieur Olivier? — lui dit la ménagère avec anxiété.

— Nous sommes sauvés; — répondit le jeune homme en essuyant son front baigné de sueur; — le brave maître maçon a eu de la peine à trou-ver l'argent qu'il me devait, car je ne l'avais pas prévenu qu'il me le fau-drait si tôt, mais enfin voici les deux cents francs, — dit Olivier en don-nant un sac à la ménagère.

— Ah! quelle épine hors du pied! Monsieur Olivier!

— Est-ce que le propriétaire est revenu?

— Il sort d'ici le gredin! je l'ai abominé de sottises!

— Ma chère madame Barbançon, quand on doit, il faut payer. Ah çà! et mon pauvre oncle ne se doute de rien?

— De rien, le cher homme, heureusement.

— Ah! tant mieux! — dit Olivier.

— Oh! la fameuse idée — s'écria la vindicative ménagère en comptant l'argent que le neveu de son maître venait de lui remettre, — une fa-meuse idée!

— Laquelle, Madame Barbançon?

— Ce gredin de propriétaire doit revenir à quatre heures; j'allumerai un bon fourneau dans ma cuisine, je mettrai dedans cent cinquante francs et quand il arrivera, ce monstre de M. Bouffard, je lui dirai d'atten-dre; j'irai vite repêcher avec des pincettes mes pièces toutes brûlantes, je les empièlerai sur la table et je lui dirai: le voilà, votre argent, prenez-le. Hem! Monsieur Olivier, fameux? La loi ne défend pas ça?

— Diable! maman Barbançon, — dit Olivier en souriant, — vous vou-lez tirer à boulets rouges sur les épiciers enrichis! Faites mieux, allez, éco-nomisez votre charbon et donnez les cent cinquante francs à M. Bouffard tout simplement.

— Monsieur Olivier, vous êtes trop bon, laissez-moi lui rissoler le bout des ongles, à ce brigand-là!

— Bah! il est plus bête que méchant.

— Il est l'un et l'autre, allez, Monsieur Olivier, issu d'un cog et d'une oie, comme dit le proverbe.

— Mais, mon oncle, comment va-t-il ce matin? Je suis sorti de bonne heure, il dormait encore, je ne l'ai pas réveillé.

— Il va beaucoup mieux, car nous nous sommes disputés à cause de son monstre, et puis votre retour lui a valu mieux que toutes les potions du monde, à ce digne homme, et tenez, Monsieur Olivier, quand je pense que, sans vos deux cents francs, cet affreux Bouffard nous aurait fait saisir dans trois ou quatre jours, et, Dieu sait ce que vaut le ménage, vu qu'il y

à trois ans, les six convertis et la timbale du commandant ont fondu dans sa grande maladie.

— Ma bonne Madame Barbançon, ne me parlez pas de cela, j'en devien-drais fou, car, mon semestre passé, je ne serai plus ici: ce qui est arrivé aujourd'hui peut se renouveler encore... et alors... mais, tenez je ne veux pas penser à cela, c'est trop triste.

La sonnette de la chambre du vieux marin vibra.

A ce bruit, la ménagère dit au jeune homme, dont la physionomie avait alors une expression navrante:

— Voilà le commandant qui sonne. Pour l'amour de Dieu, Monsieur Olivier, n'ayez pas l'air triste, il se douterait de quelque chose.

— Soyez tranquille. Mais à propos, — reprit Olivier, — Gerald doit venir ce matin; vous le ferez entrer.

— Bien, bien Monsieur Olivier; allez tout de suite chez Monsieur, je vas préparer votre déjeuner, Dam Monsieur Olivier, — dit la ménagère avec un soupir, — faudra vous contenter, de.

— Brave et digne femme, — reprit le jeune soldat, sans la laisser achever. — Est-ce que je n'ai pas toujours assez? Est-ce que je ne sais pas que vous vous privez pour moi?

— Ah! par exemple!... Mais tenez, voilà encore Monsieur qui sonne courez donc.

En effet, Olivier, se bâta d'entrer chez le vétérans.

CHAPITRE II.

A la vue d'Olivier, les traits du vieux marin devinrent joyeux; ne pou-vant se lever de son fauteuil, il tendit affectueusement les deux mains à son neveu, en lui disant:

— Bonjour, mon enfant.

— Bonjour, mon oncle.

— Ah çà! il faut que je te groinde.

— Moi, mon oncle?

— Certainement. A peine arrivé d'avant-hier, te voilà déjà en course des l'aurore. Ce matin, je m'éveille, tout heureux de ne pas m'éveiller seul, comme depuis deux mois, je regarde du côté de ton lit, plus d'Olivier, déjà déniché!

— Mais, mon oncle.

— Mais, mon garçon, sur ton semestre, tu m'as volé près de deux mois d'absence; un engrenage d'affaires avec ton maître maçon, m'as-tu dit, soit; mais enfin, grâce au gain de ces deux mois, te voilà riche à cette heure, tu dois être au moins millionnaire; aussi, j'entends jouer de toi, je trouve que tu as assez gagné d'argent, vu que c'est pour moi que tu travailles. Je ne peux malheureusement pas t'empêcher de me faire des cadeaux, et Dieu sait ce qu'à cette heure tu comptes avec les millions; Monsieur Mondot,

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.



Le candidat le général Taylor, comme représentant ce qu'il y a de plus sensé et de plus praticable dans les deux systèmes, dont l'un demande l'annexion et l'autre l'abandon et la retraite.

Le nouveau parti, encore sans nom, a fait d'importantes déclarations dans les Etats de Virginie, d'Alabama et de Pennsylvanie. Dans ces trois Etats, les vieilles dénominations de whig et de démocrate ont été abandonnées, et il a été convenu que, dans les conventions qui doivent se réunir, le 22 de ce mois, pour l'élection du président des législatures locales, on choisira le général Taylor. C'est ainsi que le parti démocrate s'est prêté pour assurer le succès du général Jackson. Cela ne veut pas dire que le général Taylor soit sûr de son affaire. M. Clay, s'il n'a pas toute son influence, en conserve encore assez pour être un concurrent redoutable, et, à New-York, dont le vote est si important, les whigs ont déclaré qu'ils n'auraient pas d'autre candidat que lui.

Quoi qu'il en soit, cette division des whigs fait parfaitement l'affaire des démocrates, qui conservent toujours la supériorité du nombre, de la tactique et de la discipline. Ceux des candidats de ce parti qui ont jusqu'ici le plus de chance, sont MM. Buchanan, ministre actuel des affaires étrangères et homme du plus grand mérite, et le général Cass, qui vient d'être élu président de la législature de l'Ohio par 237 voix contre 22, et qui peut compter sur l'appui décisif de presque tous les Etats de l'Ouest.

A Washington, le congrès se ressent de l'agitation qui règne dans le pays. Les partis très animés y luttent dans une assez grande confusion, et les motifs de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le comte de New-York, sur le Mexique, toute sorte de nouvelles contradictoires. Ainsi on parlait de la signature d'un traité de paix, dans le moment où l'on faisait partir le général Scott pour Querétaro.

Le siège de Montevideo se continuait toujours, mais depuis plus de quinze jours, Oribe avait cessé ses attaques contre la ville.

D'après les nouvelles reçues des provinces d'Entre-Rios et de Corrientes, des forces considérables envoyées par Rosas de son camp de Santos Lugares avaient traversé le Parana et se trouvaient sous le commandement des généraux Mancilla et Urquiza. Ce dernier se trouvait près de Vila Guaya avec une armée de 9,000 hommes, on pensait cependant généralement qu'une partie de ces forces devait chercher à traverser l'Uruguay pour envahir l'Etat oriental.

Les onces d'or étaient, à Buenos-Ayres, à 420 piastres.

Nouvelles de Suisse.

Berne, le 4 février.

La diète s'est occupée pendant deux jours de suite d'un projet de décret portant, en premier lieu, que les principaux auteurs du Sonderbund ayant commis le crime de haute trahison, en appelant l'intervention étrangère, seraient l'objet d'une plainte en haute trahison, et que les tribunaux du canton de Lucerne seraient chargés d'instruire la procédure. En second lieu, le projet de décret propose d'accorder à tous les autres coupables une amnistie générale. Il y a eu des voix qui ne voulaient pas des investigations contre les auteurs et provocateurs de l'intervention, tandis que des autres s'opposaient même à l'amnistie proposée dans l'article 2, dans ce sens que si les auteurs du Sonderbund, notamment ceux de Lucerne, Fribourg et Valais, ainsi que Schwytz, étaient obligés d'accorder une amnistie pleine et entière aux coupables de leurs cantons, on leur enlèverait par là les moyens de payer les frais de guerre et de se couvrir aux dépens des principaux auteurs des troubles qui ont affligé la patrie.

Le premier article, concernant la procédure des principaux auteurs, n'a réuni que 11 1/2 voix; mais trois Etats ont gardé le protocole ouvert; il est donc probable qu'il se formera encore une majorité; le second article a eu moins de voix encore.

La discussion, en général a été vive, parfois même orageuse; c'est la première fois, depuis sa longue session, que la diète s'est trouvée divisée au point d'absorber deux longues séances.

Le tribunal militaire n. 1, siégeant à Berne, vient de juger cinquante déserteurs des communes catholiques du Jura; ils ont été condamnés à une détention plus ou moins longue; les soldats à quinze mois de prison, les sous-officiers et les trompettes à vingt. L'accusateur public, considérant que ces hommes avaient été plus ou moins victimes de suggestions étrangères, a conclu au minimum de la peine prescrite par le code militaire.

Une quarantaine d'autres seront jugés incessamment.

Il est question sérieusement d'envoyer 6,000 hommes aux frontières du Tessin; la diète, dit-on, va agiter cette question sur la demande du gouvernement tessinois, inquiet de voir les troupes autrichiennes s'agglomérer si près de son territoire.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres le 8 février.

Au commencement de la séance de la chambre des lords d'aujourd'hui, lord Dacre a présenté une pétition demandant la suspension des préparatifs militaires qui ne sauraient qu'exalter la méfiance des puissances étrangères.

A la demande de lord Colchester, le gouvernement a promis de communiquer le tableau du nombre des navires à vapeur employés au transport des passagers et des dépêches et des avantages qu'ils offriront pour être armés en guerre.

Le marquis de Lansdowne a ajourné à quinzaine la seconde lecture du bill tendant à autoriser le gouvernement à rétablir les relations diplomatiques avec la cour de Rome. Lord Eglington a annoncé qu'il proposera un amendement tendant à empêcher les ecclésiastiques d'être employés aux missions près du Saint-Siège.

La chambre s'est ajournée après avoir reçu du comte Grey la promesse que le gouvernement soumettra à l'assemblée un rapport sur les armes saisies en Irlande en vertu du bill de coercition.

A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, la chambre des

communes a de nouveau reçu une foule de pétitions au sujet du bill d'émancipation des juifs.

M. Hume et M. Stafford ont demandé que M. Austey ajournât sa motion tendant à la production de documents relatifs à la politique étrangère, afin de permettre que la discussion du bill d'émancipation des juifs pût être reprise. Lord John Russell a fait la même demande. Mais M. Austey a persisté dans son refus. Cette motion, a-t-il dit, n'est qu'un préliminaire à une proposition plus importante que j'ai l'intention de formuler contre le noble secrétaire des affaires étrangères et les ministres ses collègues, y compris peut-être le premier ministre lui-même. Dans ces circonstances, il est persuadé que le noble lord sera le premier à le prier de continuer. Je vais parler, s'écria M. Austey, non-seulement du danger et de l'agression du dehors, mais encore du danger de la trahison à l'intérieur.

Je ne suis animé d'aucun sentiment hostile contre lord Palmerston, mais je m'appuierai simplement sur la raison publique pour l'accuser de certains hauts crimes, et de délits, et le dénoncerai comme un ministre à la merci du caractère arbitraire duquel nous sommes tous placés, qui agit sans respect pour la loi, parce que l'impunité lui est acquise. Je prouverai que lord Palmerston a servi les desseins de notre grand ennemi national le Czar de Russie.

L'orateur continua sur ce ton. Il rappelle la politique de lord Palmerston vis-à-vis de la révolution française de 1830, de la France constitutionnelle, de la Pologne, de l'Espagne, de Méhémét-Ali, des Etats-Unis, etc., et assure que de sa situation dépendra si la Russie osera ou non accomplir la destruction de l'empire britannique qu'elle prémédite. Il est interrompu par un membre qui fait remarquer que la chambre ne se trouve plus en nombre. En conséquence, la motion est perdue. Les gestes et les exclamations de M. Austey, en voyant ce résultat, excitent les rires de l'assemblée, qui s'ajourne.

Londres, 9 février.

Au commencement de la séance de la chambre des communes d'aujourd'hui, la discussion sur le bill d'émancipation des juifs a été ajournée à vendredi.

La motion de Christopher Austey, tendant à mettre lord Palmerston en accusation, n'a été perdue, parce que la chambre ne s'est pas trouvée en nombre. M. Austey a dit aujourd'hui. Je ne veux pas faire allusion à la manière dont ma motion a été écartée hier par la chambre, mais je ne me tiens pas pour battu et je prévient la chambre que je reproduirai ma proposition la première fois que la chambre se trouvera en nombre de membres.

Sir George Grey a répondu à une interpellation que l'acte récent ne donne pas à l'évêque nouvellement élu d'Hereford le droit de siéger à la chambre des lords.

Une discussion assez longue s'est ensuite engagée à propos d'une interprétation de M. Dudley Scrope tendant à savoir si le gouvernement entend user de mesures coercitives contre les membres des bureaux de bienfaisance en Irlande qui laissent mourir de faim et de maladies endémiques une foule de pauvres.

M. Hume a soutenu que l'interprétation était litigieuse, et cette déclaration a soulevé un débat assez vif, malgré lequel l'incident a continué. Sir William Somerville, principal secrétaire pour l'Irlande, a reconnu qu'une grande détresse existe en Irlande, mais que la loi des pauvres a contribué à l'adoucir autant qu'il était en son pouvoir. Il serait absurde de prétendre qu'une loi de discipline, mise strictement en vigueur à la suite d'un système qui amenait les secours aux portes des nécessiteux, puisse immédiatement faire face à l'immense misère à laquelle on veut qu'elle remédie. Partout où des membres des bureaux de pauvres ont négligé leurs devoirs, ils ont été destitués.

Quelques autres ont encore pris la parole, après quoi l'incident s'est terminé sans avoir amené de résultat. La chambre s'est ensuite formée en comité général sur le bill proposé par le gouvernement, et qui tend à suspendre pendant une période de cinq années la constitution de la Nouvelle-Zélande, en laissant au gouvernement le soin de l'appliquer partiellement ou complètement lorsqu'il le jugera utile.

La séance a été levée à six heures.

Gerald, d'abord surpris de ces questions, reprit en suite d'un moment de réflexion: — C'est juste! vous devez parler ainsi, mon commandant, et moi, Olivier, et parmi tous ceux que je connais, vous êtes les seuls, oui, car j'aurais dit à mille autres qu'à vous: On me propose d'épouser la plus riche héritière de France; tous m'auraient répondu sans s'inquiéter du reste, Epousez, c'est un superbe mariage, épousez!

Et, après une nouvelle pause, Gerald reprit: — Ce que c'est que la droiture, pourtant, comme c'est rare!

— Ma foi, — reprit le vétérain, — je ne croyais pas, Monsieur Gerald, vous avoir dit quelque chose de rare, Olivier pense, comme moi, n'est-ce pas, mon garçon?

— Oui, mon oncle. Mais qu'en dis-tu donc, Gerald? la voilà tout pensif.

— C'est vrai, voici pourquoi, — dit le jeune duc, dont les traits prirent une expression plus grave que d'habitude, — j'étais venu ce matin pour vous faire part de mes projets de mariage, au commandant et à toi, Olivier, comme à de bons et sincères amis.

— Quant à ça, vous n'avez rien de mieux à me proposer, Monsieur Gerald, — dit le vétérain.

— J'en suis certain, mon commandant; aussi, je ne sais quoi, me dit que j'ai doublement bien fait de venir vous confier mes projets.

— C'est tout simple, — reprit Olivier, — ce qui l'intéresse, nous intéresse.

Voici donc ce qui s'est passé, — dit Gerald, en répondant par un geste amical aux paroles de son ami. — Hier, ma mère, éblouie par l'immense fortune de Mlle de Beaumesnil, m'a proposé d'épouser cette jeune personne, ma mère se dit certain du succès si je renonce à ma bonne vie de garçon et à mon indépendance; d'abord j'ai refusé.

— Parbleu! — dit le jeune duc, — si vous n'aviez pas de goût pour le mariage, des millions de millions ne devaient pas changer votre résolution.

— Attendez, mon commandant, — reprit Gerald avec un certain embarras, — mon refus a irrité ma mère, elle m'a traité d'aveugle, d'insensé; puis enfin à sa colère a succédé un si grand chagrin, que, la voyant ainsi de mon refus...

— Tu as accepté ce mariage? — dit Olivier.

— Oui, — répondit Gerald.

Et remarquant un mouvement de surprise du jeune duc, Gerald ajouta: — Mon commandant, ma résolution vous étonne?

— Oui, Monsieur Gerald.

— Pourquoi cela? parlez-moi franchement.

— Eh bien! Monsieur Gerald, si vous voulez résigner à vous marier contre votre gré, répondit le vétérain d'un ton à la fois affectueux et ferme, — c'est

mais je déclare, moi, que si maintenant tu me laisses aussi souvent venir qu'avant ton départ, je ne reçois plus rien de toi, rien absolument.

— Mon oncle, écoutez-moi.

— Tu n'as plus que dix mois à passer ici; je veux largement en profiter. A quoi bon travailler, comme tu le fais? Est-ce que tu crois, par hasard, qu'avec une trésorerie comme maman Barbançon, ma caisse n'est pas toujours garnie? Il y a trois jours, je lui ai dit: — Eh bien! Madame l'intendant, où est votre trésor? — Soyez tranquille, Monsieur, m'a-t-elle répondu, — soyez tranquille, — quand il s'agit de plus, il y en a encore. — J'espère qu'un caissier qui répond ainsi, est fidèlement rassurant.

— Allons, mon oncle, — dit Olivier, voulant rompre cet entretien qui n'était guère agréable, je vous promets de vous quitter, désormais, le moins possible. Maintenant, autre chose. Pouvez-vous recevoir Gerald ce matin?

— Parbleu! Ah! quel bon et loyal cœur que ce jeune duc! Quand je pense que durant ton absence il est venu plusieurs fois me voir, et fumer son pipe avec moi, et d'ailleurs comme un digne, mais il me mettait un peu de malaise dans le sang. Olivier n'est pas là, mon commandant, me disait ce digne garçon; c'est à moi d'être de planton auprès de vous.

— Bon Gerald! — dit Olivier avec émotion.

— Oui, va, il est bon, car enfin un jeune homme du beau monde comme lui, quitter ses plaisirs, ses maîtresses, les amis de son âge, pour venir passer une ou deux heures avec un pauvre diable comme moi, c'est du bon cœur, cela. Mais je ne fais pas le fat, c'est à cause de toi que Gerald vient ainsi me voir, mon brave enfant, parce qu'il veut te faire plaisir.

— Non, non, mon oncle, — c'est pour vous et pour vous seul, croyez-le bien.

— Hum, hum.

— Il vous le dira lui-même tout à l'heure, car il m'a écrit hier, pour savoir s'il nous trouverait ce matin.

— Hélas! il n'est que trop sûr de me trouver; je ne puis pas me bouger de mon fauteuil, et tu vois la triste preuve de mon inaction, — ajouta le vieux maître d'hôtel à son neveu ses plates bandes, des chaînes et envahies par les mauvaises herbes; — mon pauvre jardin est resté par ces chaleurs dévorantes. Maman Barbançon est trop faible, et d'ailleurs, ma maladie l'a mise sur les dents, la digne femme. J'aurais parlé de faire venir le portier tous les jours en lui donnant un pour-boire; mais il faut voir comme elle se fâche. Il introduit des étrangers dans la maison, et c'est elle qui écrit, — pour lui mettre au pillage, tout saccager! — enfin, la la, contentez-vous de votre vieillesse, je n'ai pas osé insister, car si tu vois dans quel état sont mes chiens, mes bandes, mes gilettes, encore si

floues.

— Rassurez-vous, mon oncle, me voici de retour, je serai votre premier garçon jardinier, — dit gaiement Olivier, — j'y avais pensé, et sans une affaire qui m'a fait sortir ce matin de très bonne heure, vous auriez vu à votre réveil votre jardin débarrassé de ses mauvaises herbes et frai comme un bouquet couvert de roses; mais demain matin, suffit, je ne vous dis que cela.

Le commandant allait remercier Olivier lorsque Mme Barbançon ouvrit la porte et demanda si M. Gerald pouvait entrer.

— Je le crois pardieu bien qu'il peut entrer! — s'écria gaiement le vieux marin pendant qu'Olivier allait au-devant de son ami.

Tous deux rentrèrent bientôt.

— Enfin! Dieu soit loué, Monsieur Gerald, — dit le vétérain au jeune duc, en lui montrant Olivier, — son maître maçon nous l'a rendu!

— Oui, mon commandant, et ce n'est pas sans peine, — reprit Gerald, — et il nous manque pendant deux mois!

— C'était un chaos sans fin que le relevé des travaux de ce brave homme, — reprit Olivier, — puis le régisseur du château, trouvant mon écriture belle, mes chiffres bien alignés, m'a proposé quelques travaux de comptabilité, et, ma foi, j'ai accepté. Mais malheureusement, j'y pense, — ajouta Olivier, en paraissant se rappeler au souvenir, — sais-tu, Gerald, à qui appartient ce magnifique château, où je suis resté pendant deux mois?

— Non, à qui?

— Parbleu! à la marquise de Carabas!

— Quelle marquise de Carabas?

— Cette héritière si riche, dont tu nous as parlé avant ton départ; te souviens-tu?

— Mlle de Beaumesnil! — s'écria Gerald stupéfait.

— Justement, cette superbe terre lui appartient, et elle rapporte 120,000 livres de rentes. Il paraît que cette petite millionnaire a des propriétés paroilles par douzaines.

— Excusez du pen! — dit le vétérain, — j'en reviens toujours là: que diable peut on faire de tant d'argent?

— Ah! pardieu, — reprit Gerald, — le rapprochement est étrange, je n'en reviens pas!

— Qu'y a-t-il donc de si étrange à cela, Gerald?

— C'est qu'il s'agit pour moi d'un mariage avec Mlle de Beaumesnil.



Un meeting du parti protectionniste, auquel une centaine de membres de la chambre assistaient, a eu lieu hier à l'hôtel de lord Stanley. Le noble lord, en rappelant avec éloges les efforts de lord George Bentinck, a annoncé que sa seigneurie avait fait connaître son intention de cesser d'être le chef du parti protectionniste à la chambre des communes.

En présence des divergences d'opinions qui existent entre lord G. Bentinck et beaucoup de membres du parti sur des questions de l'importance de celles qui ont récemment occupé la chambre, par exemple le bill d'émancipation des juifs, le projet d'accorder de nouvelles concessions aux catholiques, lord Stanley ne doute pas que le parti ne gagne considérablement à cette retraite. Cependant lord G. Bentinck a promis de continuer ses efforts au parti, quel que soit celui qui sera choisi pour le remplacer. La déclaration a été accueillie avec des expressions de sympathie pour lord Bentinck, et l'assemblée s'est ajournée à mercredi pour alors procéder au choix du futur chef du parti. Nous avons lieu de croire, ajoute le Morning-Herald, qu'on choisira le jeune marquis de Granby.

Le Morning-Post assure que les dépenses extraordinaires nécessitées par la guerre de la Cafre sur la frontière de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, sont portées au budget pour la somme de 500,000 livres sterling.

Il résulte d'un tableau officiel qui vient de paraître, que les exportations de métaux précieux du royaume ont été élevées en 1830 à 169,800 onces d'or et 18,812,879 onces d'argent; en 1831 à 400,510 onces d'or et 21,433,150 d'argent; en 1832, année de guerre, à 200,000 onces d'or et 10,000,000 d'argent; en 1833, année de paix, à 23,809,483 onces d'argent, et en 1847 à 1,242,637 onces d'or et 15,273,779 onces d'argent. Dans ce dernier chiffre, les États-Unis figurent pour 388,629 onces d'or, et la Belgique pour 47,400. Les exportations d'argent vers la Hollande et la Belgique se sont élevées, l'année dernière, à un million d'onces.

### Affaires de France.

DISCUSSION DU PARAGRAPHE RELATIF AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES.

Le principal discours a été prononcé par M. de Maleville. Il a d'abord traité la question de la légalité des banquets; il a ensuite blâmé la politique du gouvernement; il a enfin reproché vivement au cabinet d'avoir placé dans la discussion de la couronne les expressions contre lesquelles s'éleva une partie de cette chambre.

C'est M. Duchâtel qui a répondu à M. de Maleville. Nous reproduisons ci-après le discours du ministre de l'intérieur :

L'honorable M. de Maleville, en traitant la question de droit, a dit qu'en voyant le gouvernement élever la prétention d'appliquer aux réunions politiques la loi de 1790, il croyait devoir lui répondre que cette prétention n'est pas née en 1848 comme il l'a dit; elle a existé de tout temps; l'administration ne s'en est départie à aucune époque.

Aussi, pour ma part, en entendant l'honorable orateur, j'ai éprouvé un étonnement beaucoup plus fort que celui qui m'a servi de précédent; je puis invoquer en faveur de l'opinion du gouvernement des précédents, et si l'honorable orateur veut, au lieu de se défendre, se réveiller.

Le gouvernement a toujours eu le droit de surveiller, d'empêcher les réunions qui peuvent être dangereuses pour la tranquillité publique; ce droit, il l'a toujours trouvé dans les lois de 1790 et de 1791. Comment peut-on supposer, en effet, que le gouvernement resterait désarmé en présence de réunions qui peuvent faire courir de sérieux dangers à la tranquillité publique?

On a cité des discours, des opinions prononcées dans la discussion de la loi de 1834 relative aux associations. Les objections auxquelles répondent ces discours n'ont aucun rapport avec la question actuelle. On demandait alors si, avec la loi des associations, on pourrait empêcher les réunions particulières, les bals; on répondait avec raison que non.

La loi de 1834 avait un but spécial nettement défini, celui de rendre l'art. 291 du code pénal applicable aux réunions de moins de vingt personnes se réunissant à jour fixe lorsqu'elles ont pour objet une vaste association. Elle avait pour objet de dissoudre la société des droits de l'homme, qui se préparait alors à faire la guerre au gouvernement, et qui s'engageait en effet, cette guerre, quand elle s'est vue menacée par la loi.

Cette loi nouvelle n'altère rien, sur aucun autre point, à la législation antérieure; c'est l'interpréter étrangement à son tour que d'y chercher l'immunité pour les manifestations anarchiques des clubs. Mais voyez les faits qui confirment cette jurisprudence. En 1833, un bal républicain fut annoncé; il devait avoir lieu dans un lieu public.

L'autorité crut devoir s'y opposer; les organisateurs se réfugièrent dans un lieu privé, il fut interdit également.

En 1833, à Lyon, un banquet devait être offert à M. Garnier-Pagès; il fut jugé dangereux et interdit. Il en fut de même de banquets préparés dans les départements de l'Ain, de l'Isère et de la Loire.

En 1835, un banquet annoncé au Mans fut interdit d'après les instructions du ministre de l'intérieur d'alors.

En 1840, plusieurs maires et le préfet de la Seine inférieure signalèrent au ministre de l'intérieur des banquets républicains ou seraient portés des toasts capables d'être un signal de désordre. M. de Maleville doit s'en souvenir, car la police était alors dans les attributions du sous-secrétaire d'Etat.

Le ministre de l'intérieur répondit que ces banquets, que ces réunions ne pouvaient être autorisés toutes les fois qu'ils ne pourraient avoir pour objet que de donner une nouvelle énergie aux passions capables de troubler l'ordre public. Il ajouta en conséquence le préfet a donné des ordres pour que tous banquets fussent interdits.

M. Deslongrais. Dans un lieu public?

M. Duchâtel. Dans un lieu public ou privé, la question est la même. A Metz, un banquet devait avoir lieu; le préfet reçut ordre de l'interdire parce qu'il pouvait troubler l'ordre. Et le ministre écrivait: L'autorité ne doit tolérer aucune manifestation capable de troubler la tranquillité publique.

Enfin voici une pétition du 8 août 1840 adressée au ministre d'alors et dont les signatures appartiennent aux opinions radicales. Cette pétition réclame contre une mesure du préfet de police qui a interdit un banquet, interdiction maintenue au moins provisoirement par le ministre. La question de droit était donc considérée par nos prédécesseurs ainsi que par nous, comme n'ayant rien de douteux: à cet égard, je n'ai rien inventé.

M. de Maleville. Permettez au moins, M. le ministre, que je rétablisse la distinction essentielle entre le lieu public et le lieu privé. A l'égard du lieu public, le droit de l'administration est incontestable.

Ainsi le banquet de Châtillon, annoncé d'abord comme devant avoir lieu dans un lieu privé, le ministre l'autorise en ne s'y opposant pas.

M. Duchâtel. J'accepte l'interruption.

Vous voyez, messieurs, que la discussion a été bonne à quelque chose. (Violents murmures aux extrémités.) Si d'on veut m'empêcher de parler, je quitterai la tribune.

Aux centres. Non, non! Parlez! parlez!

M. Duchâtel. Je dis que la discussion a été bonne à quelque chose, car elle a reporté la question sur son véritable terrain. Tout à l'heure on ne concédait pas au gouvernement, comme on le fait maintenant, le droit d'interdire les réunions dans un lieu public.

La question est donc singulièrement modifiée, car maintenant le droit du gouvernement à l'égard des lieux publics est reconnu. Je dis de plus qu'en accordant au gouvernement le droit d'interdire les réunions dans les lieux publics, on est arrivé par cela même à lui donner l'autorisation de les interdire dans les lieux privés.

M. Garnier-Pagès. Alors un particulier ne pourra pas donner un bal?

M. Duchâtel. L'honorable M. Garnier-Pagès vient de poser la question en disant qu'il ne sera pas permis à un particulier de donner un bal chez lui; si vraiment, mais quand ce bal aura lieu par souscription, ce qui fera du domicile privé un lieu public, alors il aura besoin d'une autorisation.

Il faut bien faire la distinction: un lieu privé devient public quand ceux qui y sont admis le sont par leur argent.

Aussi quand vous avez concédé que les réunions étaient interdites dans un lieu public, vous avez tout concédé; et nous ne demandons pas mieux que cette question soit portée devant les tribunaux.

Je dirai de plus que ceux qui ont porté au gouvernement le défi de proposer une loi à ce sujet, seraient mieux de porter la question devant les tribunaux: c'est là que nous les attendrons.

M. Lesseps. C'est de la provocation.

M. Duchâtel. Le gouvernement n'adresse de provocation à personne; je n'ai pas voulu répondre à des paroles qui ont été adressées tout à l'heure, mais si l'on croit que le gouvernement recule, on est dans l'erreur.

De violentes interpellations partent de tous les côtés.

Une voix à gauche. C'est de Charles X tout pur.

M. Duchâtel. Nous avons dit tout à l'heure que si on croyait que le gouvernement reculerait on se trompait; le gouvernement se croit dans son droit, et il maintiendra son droit; il n'y a rien là qui ressemble à la conduite de Charles X.

J'ai dit à la chambre quelle était la jurisprudence constante de l'administration en matière de réunions publiques; j'espère lui avoir démontré qu'en cela je n'ai rien inventé du tout.

J'aborde le second reproche qui nous a été adressé, celui d'avoir placé dans le discours de la couronne les mots de passions ennemies ou aveugles. Je croyais jusqu'ici que le discours de la couronne était l'œuvre du cabinet seul, qu'il exprimait la politique du cabinet; et si, avec le ministère la politique changeait, je trouverais tout naturel que nos successeurs plaçassent dans le discours de la couronne la condamnation d'une politique qui ne serait pas la leur. Je souhaite seulement qu'ils le fassent avec autant de modération que nous l'avons fait.

Quant à moi, j'aurais trouvé fort étrange que le discours de la couronne ne fit aucune mention des banquets. Ces manifestations ont jeté dans le pays l'alarme et l'inquiétude. On y a vu se reproduire toutes les passions

révolutionnaires; il eût été étrange que le gouvernement restât impassible en présence de ces manifestations.

Et pourquoi, au nom des promesses de ces banquets, s'irriterait-on du mot de passions ennemies? Plusieurs ont revendiqué ce mot comme un honneur. Au Mans, on a organisé un banquet qui a pris le nom de banquet du 10 août! Remarquez la date! Et on a eu, non pas seulement au 10 août 1793, mais au 10 août 1792, comme plus avancés. A Lille, on a exclu le toast; à la vérité et à la sincérité des institutions de 1830. Était-ce comme le toast au roi, parce qu'il était, suivant l'expression de M. Durargier de Haurance, entaché de servilité? Ailleurs, on a fait l'éloge de la Convention nationale, et des plus grands excès du régime de la Terreur qui a pesé sur le pays. Peut-on se plaindre, en vérité, que nous ayons vu la des passions ennemies?

Quant à l'autre expression, je voudrais que nos adversaires n'en employassent jamais à notre égard de plus violente et de plus sévère. Les faits d'ailleurs ne suffisent-ils pas pour la justifier. Je crois qu'une grande partie de nos adversaires sont sincèrement dévoués à la monarchie; mais on voulait des banquets, de pagitation, et comme en matière d'agitation les radicaux sont partout les plus forts et les plus habiles, ils s'est allié avec les radicaux; la première condition de l'affiance a été la suppression du toast au roi, de tout symbole d'opinion monarchique. Eh bien! croyez-moi, messieurs, ceux qui croient pouvoir faire de telles concessions sans péril pour la monarchie, sont frappés d'aveuglement; car ils ne voient pas qu'ils seraient promptement dépassés par leurs alliés; ils sont aveugles s'ils croient qu'aux jours de périls pourraient défendre la monarchie après l'avoir ainsi complaisamment sacrifiée, tandis qu'elle était le débout.

Je crois donc que les expressions introduites dans le projet d'adresse sont vraies, complètement justifiées par les faits et qu'elles n'ont rien de contraire aux convenances parlementaires.

La séance de la chambre des députés, de mercredi, n'a pas encore amené le vote qui doit émettre d'une des plus longues discussions politiques qui aient occupé cette assemblée. Elle ne sera restée, ni pour la longueur, ni pour la vivacité, au-dessous des prévisions. Hier, à la fin de la séance, un discours de M. Ledru-Rollin, puis quelques explications que M. Hébert-Lagarde-des-seaux, a voulu donner de sa place, ont amené une de ces scènes tumultueuses, comme on n'en est plus habitué à voir voir de pareil au Palais-Bourbon.

Le projet de banquet, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, que les souscripteurs soutiennent avoir le droit de donner, et que le gouvernement persiste à interdire, est au fond de ce débat. On n'est pas sans quelque inquiétude à Paris, sur ce qui résultera de cette tentative; nous croyons, quant à nous, que rien n'est de nature à faire supposer que personne songera à sortir en cette circonstance, de la neutralité. Mais la Bourne de Paris continue à être agitée par beaucoup d'autres bruits. On assure entre autres choses, que les députés de l'opposition voulaient donner leur démission en masse. Ce bruit est encore plus ridicule que le premier. On se précipite aussi de la reine d'Espagne, et d'indis que quelques spéculateurs, sur la foi d'un journal, la disaient morte; d'autres, beaucoup mieux informés, assuraient qu'elle n'avait jamais été mieux portante.

### Faits divers.

Un des chefs de l'émigration italienne, M. Joseph Mazzini, a adressé récemment au saint-père, sur le rôle de la papauté à notre époque et sur la situation de la péninsule, une lettre qui a eu un certain retentissement en Europe. L'Observateur Autrichien, du 29 janvier, a publié cette lettre en l'accompagnant de réflexions que nous avons fait connaître dans notre précédent numéro également publié la lettre de M. Mazzini, afin que nos lecteurs puissent en juger avec connaissance de cause. Voici cette lettre :

» Très Saint-père!

Permettez à un Italien, qui observe depuis quelques mois chacun de vos pas avec une immense espérance, de vous adresser, au milieu des applaudissements souvent trop serviles et indignes de vous, qui s'élèvent autour de votre personne, une parole libre et profondément sincère. Dérobez, pour la lire, quelques minutes aux soins infinis qui vous accablent. D'un simple individu, animé de religieuses intentions, peut venir un conseil important. Et je vous écris avec tant d'amour, avec un tel ébranlement de toute mon âme, avec tant de foi dans les destinées de mon pays, que ma pensée devrait être la vôtre.

Et d'abord, il est nécessaire, très saint père, que je vous dise quelque chose sur moi-même. Mon nom est probablement arrivé jusqu'à vos oreilles; mais ne me compagne de toutes les colonnes, de toutes les ornières, de toutes les absurdités conjectures que les papiers, par système, et beaucoup d'hommes de mon parti,

cela seulement pour ne pas chagriner votre mère, je crois que vous avez tout fait en ce point, et que vous n'avez rien de la contrainte que vous vous imposez aujourd'hui, et l'on ne doit pas se marier pour rendre une femme malheureuse. Est-ce votre avis, Olivier?

— C'est moi à moi, mon oncle.

— Mais, mon commandant, qui pleurer, ma mère qui met tout son espoir dans ce mariage?

— Mais voir pleurer une femme? Monsieur Gerald! Au moins votre mère a votre tendresse pour se consoler, votre femme pauvre orpheline qu'elle est, qui la consolera? personne, ou bien elle fera comme tant d'autres, elle se consolera avec des amants qui ne vous yaudront pas, Monsieur Gerald! la toue est ce que, ils l'auront peut-être, autre chance, de malheur pour la pauvre créature.

Le jeune duc baissa la tête, et ne répondit rien.

— Vous voyez, Monsieur Gerald, — reprit le commandant, — vous nous avez demandé d'être sincères, nous le sommes, parce que nous vous aimons sincèrement.

— Je n'ai pas douté de votre franchise, mon commandant; aussi je dois vous dire, pour ma défense, qu'en consentant à ce mariage, je n'ai pas senti cette au désir de me rendre aux vœux de ma mère, un autre sentiment, et ce sentiment, je le crois généreux. Tu te souviens, Olivier, que je t'ai parlé de Macreuse?

— Ce mauvais garçon qui crevait les yeux des petits oiseaux à coups d'épingles, — s'écria le vétérán, que cette circonstance avait singulièrement frappé, — cet hypocrite qui est maintenant enrôlé dans la clique des chrétiens?

— Lui-même, mon commandant, eh bien! il se met sur des rangs pour épouser Mlle de Beaumesnil.

— Macreuse! — s'écria Olivier. — Ah! pauvre jeune fille. Mais il n'a aucune chance, n'est-ce pas, Gerald?

— Ma mère dit que non; mais moi je crains que si, car la sacrilège pausse le Macreuse, et elle pousse ferme; haut et loin.

— Quel gredin, réussit-il, — s'écria le vétérán, — et sera-t-il indigne.

— Et c'est parce que cela m'a indigné, révolté comme vous, mon commandant, que déjà ébranlé par le chagrin de ma mère, je me suis décidé à ce mariage, pour faire pièce à ce misérable, Macreuse.

— Mais ensuite, Monsieur Gerald, — dit le vétérán, — vous avez dit que c'est de pas? qu'un honnête garçon comme nous ne se marie pas seulement pour plaire à sa mère, et faire pièce à un rival, tel rival tel un M. Macreuse.

— Comment! mon commandant, — dit Gerald surpris, — il vaut

mieux laisser ce misérable épouser Mlle de Beaumesnil, qu'il ne convoite que pour son argent?

— Pas du tout, — reprit le vétérán, il faut tâcher d'empêcher une indignité quand on le peut, et si j'étais à votre place, Monsieur Gerald.

— Que feriez-vous, mon commandant?

— Quelque chose de bien simple, j'irais d'abord trouver ce M. Macreuse, et je lui dirais :

« Vous êtes un gredin, et comme les gredins ne doivent pas épouser des héritières, pour les rendre malheureuses comme des pierres, je vous déconseille et je vous empêcherai d'épouser Mlle de Beaumesnil; je ne la connais pas, je ne pense pas à elle, mais elle m'intéresse, parce qu'elle est exposée à devenir votre femme; or, c'est, pour moi, comme si elle allait être mordue par un chien enragé; je vous déconseille de ce pas la prévenir que vous êtes pis qu'un chien enragé. »

— C'est cela, mon oncle; à merveille! — dit Olivier.

Gerald lui fit signe de laisser parler le vétérán, qui continua :

« J'irais ensuite tout bonnement trouver Mlle de Beaumesnil, et je lui dirais : « Ma chère demoiselle, il y a un M. de Macreuse, qui veut vous épouser pour votre argent; c'est une vraie canaille; je vous le prouverai quand vous voudrez, et cela en face de lui; faites votre profit du conseil; si il est désintéressé, car je n'ai pas, moi, l'idée de me marier avec vous; mais entre honnêtes gens on doit se signaler les guezus. » Dans 1. Monsieur Gerald, — reprit le commandant, — mon moyen est un peu matelot, mais il n'en est pas plus mauvais. Pensez-y.

— Que veux-tu, Gerald? — reprit Olivier, — les procédés de mon oncle quoiqu'un peu rudes, vont droit au but. Maintenant, toi qui connais autant le monde que moi, et mon oncle le connaît moins, si tu arrives aux mêmes résultats par des moyens moins violents, cela vaudra sans doute mieux.

Gerald, de plus en plus frappé du bon sens et de la franchise du vétérán, l'avait attentivement écouté.

— Merci, mon commandant, — lui dit-il en lui tendant la main; — après tout, vous et Olivier, vous m'empêchez de faire une vilaine, d'autant plus dangereuse, que je l'avais colorée d'assez beaux semblants, rendre ma mère la plus heureuse des femmes, empêcher Mlle de Beaumesnil d'être la victime d'un Macreuse, tout cela d'abord m'avait paru superbe. Jeme trompais, je ne tenais aucun compte de l'avenir, de cette jeune fille, que je pouvais rendre très malheureuse, peut-être même subissaient je, à mon insu, la fascination de l'héritage.

— Quant à cela, Gerald, tu te trompes.

— Ma foi! je n'en sais rien, mon pauvre Olivier; aussi, pour être à l'abri de toute tentation, je reviens à ma première résolution: pas de mariage.

Je ne regrette qu'une chose dans ce changement de projets, — ajouta Gerald avec émotion, — c'est le vif chagrin que je vais causer à ma mère; heureusement, plus tard elle m'approuvera.

— Ecoute donc, Gerald, — reprit Olivier qui était resté un moment pensif; — il ne faut pas, sans doute, comme dit mon oncle, agir mal pour plaire à sa mère. Pourtant c'est si bon, une mère, ça vous serre tant le cœur lorsqu'on la voit triste et pleurer; aussi pourquoi ne tâcherais-tu pas de la satisfaire sans rien sacrifier de tes convictions d'honnête homme?

— Bien, mon garçon, — dit le vétérán, — mais comment faire?

— Explique-toi, Olivier.

— Tu n'as aucun goût pour le mariage?

— Non.

— Tu n'as jamais vu Mlle de Beaumesnil?

— Jamais.

— Donc tu ne peux pas l'aimer, c'est tout simple. Mais qui te dit que si tu la voyais, tu n'en deviendrais pas amoureux? La vie de garçon te plaît au-dessus de tout; soit. Mais pourquoi Mlle de Beaumesnil ne te donnerait-elle pas le goût du mariage?

— C'est juste, tu as raison, Olivier, — reprit le vétérán, — il faut voir cette demoiselle avant de refuser, Monsieur Gerald, et peut-être, comme dit Olivier, le goût du mariage vous prendra.

— Impossible... mon commandant, ce goût ne se donne pas, — dit gaiement Gerald, — c'est dans le sang... L'on naît marié... comme on naît bachelier ou boiteux; et puis enfin, autre considération, la plus grave de toutes, à laquelle je songe maintenant; il s'agit de la plus riche héritière de France.

— Eh bien! — dit Olivier, — qu'est-ce que cela fait?

— Cela fait beaucoup, — reprit Gerald; — car enfin j'admets que Mlle de Beaumesnil me plaise infiniment... J'en deviens amoureux; sou, elle partage cet amour... soit... mais elle m'apporte une fortune royale; et moi je n'ai rien, car mes pauvres douze mille livres de rentes sont une goutte d'eau dans l'océan de millions de Mlle de Beaumesnil. Eh bien! pensez-vous de cela, mon commandant? cela n'est-il pas dégradant, d'épouser une femme qui vous donne tout... à vous qui n'avez rien, et alors si vrai que soit votre amour, n'avez-vous pas l'air de vous marier par cupidité?... Tenez, savez-vous ce que l'on dira: Mlle de Beaumesnil, voulu, être duchesse. Gerald de Sennecerre n'avait pas le sou, il a vendu son titre et son nom... avec sa personne par dessus le marché.

A ces paroles, l'oncle regarda son neveu d'un air assez embarrassé.

(La suite à demain.)



l'ignorance et pauvreté d'intelligence, ont accumulées autour de vous. Je ne suis destructeur, ni homme de sang, ni intolérant ni adorateur, exclusif d'un système ou d'une forme crées dans mon esprit. J'adore Dieu et une idée qui me paraît divine, l'Italie une, ange d'unité morale et de civilisation progressive pour les nations de l'Europe. Ici et partout j'ai écrit du mieux que j'ai pu contre les vices de matérialisme, d'égoïsme, de réaction, et contre les tendances destructives qui entachent beaucoup d'hommes de notre parti. Si les peuples se soulèvent dans un violent effort contre l'égoïsme et le mauvais gouvernement de leurs oppresseurs, moi, tout en rendant hommage à la sainteté des droits populaires, je mourrai probablement un des premiers pour vouloir m'opposer aux excès et aux vengeances qu'une longue servitude a multipliés profondément à un principe religieux, supérieur à toutes les règles sociales, à un ordre divin que nous devons chercher à réaliser sur la terre; à une loi, à une volonté providentielle que nous devons tous, selon nos forces, étudier et secondar. Je crois aux inspirations de mon âme immortelle, à la tradition de l'humanité qui me convie avec tous les actes et avec la parole de tous ses saints au progrès incessant de tous, et par l'œuvre de tous mes frères, à la commune amélioration intellectuelle, à l'accomplissement de la loi divine.

Dans la grande tradition de l'humanité, j'ai étudié la tradition italienne, et j'y ai trouvé Rome deux fois directrice souveraine du monde, d'abord par les empereurs, plus tard par les papes. J'y ai trouvé que chaque manifestation de la vie italienne est une manifestation de la vie européenne, et que toujours quand l'Italie succombe, l'unité morale de l'Europe commence à se dissoudre dans l'analyse, dans le doute, dans l'anarchie. Je crois à une autre manifestation de la pensée italienne; et je crois qu'un autre monde européen doit se dérouler du haut de la ville éternelle qui eut le Capitole et le Vatican. Et cette croyance ne m'a jamais abandonné, malgré les années, la pauvreté, les déceptions, et des souffrances que Dieu seul connaît. Tout mon être, tout le secret de ma vie sont dans ce peu de paroles. Mon intelligence peut errer, mon cœur est toujours resté pur. Je n'ai jamais menti, ni par peur, ni par espérance. Je vous parle comme si je parlais à Dieu au-delà de la tombe.

Je vous crois bon; il n'y a pas d'homme aujourd'hui, je ne dirai pas en Italie, mais en Europe, qui soit aussi puissant que vous. Vous avez donc, saint-père, d'immenses devoirs à remplir. Dieu les mesure aux moyens qu'il accorde à ses créatures.

L'Europe est dans une crise effroyable de doutes et de désirs. Par l'œuvre du temps, hâtée par vos prédécesseurs et par la haute hiérarchie de l'église les croyances sont moites. Le catholicisme s'est perdu dans le despotisme. Le protestantisme se perd dans l'anarchie. Regardez autour de vous, vous trouvez des superstitieux ou des hypocrites, des croyants, point. L'intelligence marche dans le vide. Les corrompus adorent le calcul, les biens matériels. Les bons invoquent et espèrent, personne ne croit. Les rois, les gouvernements, les classes dominantes combattent pour un pouvoir usurpé, illégitime, depuis qu'il ne représente plus le culte de la vérité, ni la volonté de se sacrifier pour le bien de tous. Les peuples combattent parce qu'ils voudraient mourir à leur tour. Personne ne combat pour le devoir, personne ne combat pour la justice, personne ne combat pour la guerre contre le mal et le mensonge est une guerre sainte, la orpède de Dieu. Nous n'avons plus de ciel, partant nous n'avons plus de société.

Ne vous faites pas illusion, saint-père, ceci est l'état de l'Europe. Mais l'humanité ne peut vivre sans ciel. L'idée-société n'est qu'une conséquence de l'idée-religion. Nous aurons donc plus ou moins prochainement une religion et un ciel; nous retrouverons la vie, non dans les rois et les classes privilégiées, leur condition même exclut l'amour, ame de toutes les religions, mais dans le peuple. L'esprit de Dieu descend sur ceux qui se rassemblent en son nom. Le peuple a souffert durant des siècles sur la croix. Dieu le récompensera en lui donnant la foi.

Vous pouvez, saint-père, hâter ce moment. Je ne vous dirai pas mes opinions individuelles sur le futur développement religieux, elles impriment peu. Je vous dirai que, quel que soit le destin des croyances, vous pouvez vous mettre à leur tête. Vous pouvez faire qu'elles revivent si Dieu veut qu'elles se transforment; que partant du pied de la croix, dogme et culte se purifient en s'élevant d'un degré vers Dieu, père et éducateur du monde; vous pouvez vous placer entre les deux époques, et guider le monde vers la conquête et la pratique de la vérité religieuse, en détruisant l'odieux égoïsme et la stérile négation.

Dieu me garde de vous tenter par l'ambition; elle me semblerait profaner vous et moi. Je vous appelle au nom de la puissance que Dieu vous a concédée, et qu'il ne vous a concédée que pour accomplir une œuvre bonne, rénovatrice, européenne. Je vous appelle à être, après tant de siècles de doute et de corruption, l'apôtre de l'éternelle vérité. Je vous appelle à être le serviteur de tous; à vous sacrifier, si le faut, pour que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme elle l'est dans le ciel; à vous tenir prêt à glorifier Dieu dans la victoire, ou à répéter avec résignation, si vous succombez, les paroles de Grégoire VII: « Je meurs dans l'exil parce que j'ai aimé la justice et haï l'iniquité. »

Mais pour cela, pour accomplir la mission que Dieu vous a confiée, deux choses vous sont nécessaires: être croyant et unifier l'Italie. Sans la première condition, vous succomberez au milieu du chemin, abandonné de Dieu et des hommes. Sans la seconde, vous n'aurez pas le levier avec lequel seulement vous pouvez opérer les choses grandes, saintes et durables.

Soyez croyant: laissez d'être roi, politique, homme d'état: ne transigez pas avec l'erreur, ne vous entachez point de diplomatie; ne faites point de pactes avec la peur, avec les expédients, avec les fausses doctrines d'une légalité mensongère et qu'un mensonge inventé quand la foi manque. Ne prenez conseil que de Dieu, des inspirations de votre cœur, et de l'impérieuse nécessité de réédifier un temple à la vérité, à la justice, à la foi. Demandez à Dieu, recueilli dans un enthousiasme d'amour pour l'humanité, et, en dehors de toute considération humaine, qu'il vous enseigne le chemin. Puis, marchez-y avec la confiance du triomphateur sur le front, avec l'irrévocable résolution du martyr dans le cœur. Ne regardez ni à droite ni à gauche, mais devant vous et au ciel. A chaque chose que vous rencontrerez sur votre voie, demandez-vous à vous-même: « Ceci est-il juste ou injuste? Vérité ou mensonge? loi de Dieu ou intervention des hommes? » Publiez hautement le résultat de votre examen et agissez en conséquence. Ne vous dites point: « Si j'agis et si je parle de cette manière, les princes de la terre me désapprouveront; les ambassadeurs donneront des protestations et des notes; que sont les querelles d'égoïsme des princes et leurs notes devant une syllabe de l'Evangile éternel de Dieu? Elles ont eu jusqu'à présent de l'importance parce que, fantômes elles-mêmes, elles n'ont eu contre elles que des fantômes. Opposez-leur la réalité d'un homme qui voit l'aspect divin, inconnu aux princes, des choses humaines, la conviction d'une âme immortelle, qui a la conscience d'une haute mission, et tout cela disparaît devant vous, comme les vapeurs amassées dans les ténérêts, s'effacent devant le soleil qui monte sur l'horizon. Ne vous effrayez pas des embûches. La créature qui accomplit un devoir n'est pas une chose qui dépende des hommes, mais un être qui relève de Dieu. Dieu vous protégera; Dieu étendra autour de vous une telle auréole d'amour, que ni la paradise des méchants, ni les pièges de l'enfer ne pourront la traverser.

Donnez un spectacle nouveau, unique, au monde, vous aurez des résultats inattendus, insaisissables à tout calcul humain. Annoncez une ère nouvelle, déclarez que l'humanité est sacrée et fille de Dieu; que tous ceux qui violent ses droits au progrès, à l'association, sont dans la voie de l'erreur; que Dieu est la source de tout gouvernement; que les meilleurs par l'intelligence et par la vertu, par le génie et par la vertu ont à être les guides et non les maîtres du peuple. Bénissez quiconque souffre et combat. Blâmez, désavouez quiconque fait souffrir, sans avoir égard au nom qu'il revêt: les peuples cherchent en vous le meilleur interprète de la pensée divine, et votre conscience vous fera voir des prodiges de force, des consolations ineffables.

Unifiez l'Italie, votre patrie! et pour cela vous n'avez pas besoin d'agir, mais de bénir quiconque agira pour vous et en votre nom. Rassemblez autour de vous ceux qui représentent le mieux le parti national. Ne mentionnez point l'alliance des princes. Dites-nous: « L'unité de l'Italie doit être l'œuvre du XIX<sup>e</sup> siècle, et cela suffira. Nous agirons pour vous. Laissez libre la plume, libre la circulation de l'idée, sur ce point, vitale pour nous, de l'unité nationale. Traitez le gouvernement autrichien, lors même qu'il ne menacera plus votre territoire, avec le mépris dû à un gouvernement d'usurpation en Italie et ailleurs. Combattez-le avec la parole du juste, quel que soit le lieu où il machine les oppressions et la violation du droit. Invitez, au nom du Dieu de paix, les jésuites alliés de l'Autriche en Suisse, à se retirer de ce pays, où leur présence prépare une prochaine et inévitable effusion de sang national. Donnez une parole de sympathie publique au premier Polonais de la Galicie qui viendra vous implorer. Montrez-nous, enfin, par un acte quelconque, que vous ne tendez pas seulement à améliorer la condition matérielle du petit nombre de vos sujets, mais que vous embrassez dans votre amour les vingt quatre millions d'Italiens qui sont vos frères; que vous les croyez appelés de Dieu pour cimenter le pacte de la famille unitaire; que vous bénirez la bannière nationale de quelque côté qu'elle se déploie, portée par des mains pures, et lui laissez faire le reste. Nous ferons surgir autour de vous une nation au développement libre et populaire, à laquelle vous présideres de votre vivant. Nous fonderons un gouvernement unique en Europe, qui détruira l'absurde divorce établi entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, et dans lequel vous serez désigné pour représenter le principe dont les hommes élus pour représenter la nation feront l'application. Nous saurons traduire en un fait puissant l'instinct qui frémit d'un bout à l'autre de la terre italienne. Nous vous susciterons des soutiens actifs parmi tous les peuples de l'Europe. Nous vous trouverons des amis jusque dans les rangs des Autrichiens, nous seuls, parce que seuls nous avons l'unité de vues et oroyons à la vérité de notre principe que nous n'avons jamais trahi. Ne craignez point d'exces de la part du peuple quand l'aureole sera une fois sur cette voie. Le peuple ne commet d'excès que quand il est livré à sa propre impulsion sans un guide qu'il vénère. Ne vous arrêtez pas devant l'idée d'être promoteur d'une guerre. La guerre existe, partout ouverte ou latente, mais prête à éclater, fatale, inévitable. Il n'est point de force humaine qui puisse la contenir. Et moi, je dois vous le dire franchement, saint-père, je ne vous adresse pas ces paroles parce que je doute de mes doctrines, ni parce que je vous regarde comme un moyen unique, indispensable à l'entreprise. L'unité italienne est une loi de Dieu. Portion du dessein providentiel et voué de tous, même de ceux qui se montrent à vous les plus satisfaits des améliorations locales et qui, moins sincères que moi, projettent d'en faire un moyen de rassemblement général, elle s'accompliront avec vous ou sans vous. Mais je vous la signale, parce que je vous crois digne d'être l'initiateur de cette vaste entreprise, parce que votre initiative abrégera de beaucoup les voies, et diminuera les périls, les souffrances, le sang qui sera versé dans la lutte; parce qu'avec vous cette lutte prendrait un caractère religieux et perdrait beaucoup des dangers de la réaction et des désordres civils; parce qu'on obtiendrait en même temps, sous votre bannière, un résultat politique important et un résultat moral immense, parce que la renaissance de l'Italie sous l'égide d'une idée religieuse, d'un étendard, non des droits, seulement, mais des devoirs, laisserait bien loin derrière elle toutes les révolutions des autres pays, et placerait immédiatement l'Italie à la tête du progrès européen; parce que, dans vos mains, réside le pouvoir de faire que ces deux termes, Dieu et le peuple, trop souvent et fatalement déunis, triomphent tout d'un coup dans une belle et sainte harmonie, pour diriger le sort des nations.

Si j'étais près de vous, j'invocerais de Dieu la puissance de vous convaincre par le geste, par l'accent, par les larmes. Je ne puis que confier froidement au papier le cadavre, pour ainsi dire, de ma pensée. Peut-être même la certitude que vous avez eu et médité un instant ce que j'écris, ne me parviendrait-elle jamais. Mais je sens un besoin impérieux de remplir ce devoir envers l'Italie et envers vous, et quelle que doive être votre pensée, il me semblera être plus en paix avec ma conscience.

Croyez, très saint-père, aux sentiments de vénération et de haute espérance que professe pour vous votre dévoué.

On se souvient des scandales qu'un M. Warnery, délégué de la ville de Bône avait voulu soulever, en accusant de concussion le ministre de la guerre et d'autres fonctionnaires en France; cette affaire vient d'être jugée. Voici les principaux considérants du jugement:

Attendu qu'il a été manifestement établi, tant par l'instruction que par les débats, que rien dans ces accusations n'a le moindre fondement; que Warnery n'a pu fournir la preuve la plus légère, ni même une présomption spécieuse de la vérité d'aucune de ces accusations; qu'il n'a pas davantage apporté le moindre document ou la moindre assertion prouvée qui pussent faire admettre qu'il a été induit en erreur et qu'il ait jamais, à un instant quelconque, été de bonne foi dans ses accusations calomnieuses;

Attendu qu'en agissant ainsi qu'il l'a fait, Warnery était déterminé, principalement par l'intérêt personnel, de se créer une position avantageuse, ainsi qu'il résulte de sa correspondance, et aussi par l'intérêt d'une compagnie rivale et de la compagnie concessionnaire, et dont les lettres et notes des 16 et 27 mai établissent qu'il s'était fait l'agent;

Attendu qu'ainsi, c'est méchamment et dans l'intention de nuire que Warnery a formulé une dénonciation dont il connaissait parfaitement le défaut absolu de fondement;

Attendu qu'il y a lieu en l'état de lui faire application de l'art. 573 du code pénal;

En ce qui touche les dommages intérêts:

Attendu qu'en outre bien que la position honorable des parties civiles n'ait reçu aucune atteinte sérieuse des allégations mensongères portées contre elles, elles ont néanmoins éprouvé un préjudice résultant de la publicité donnée à ces allégations dans le but coupable d'égarer l'opinion publique;

Qu'il leur est dû une réparation de ce préjudice, que le tribunal peut apprécier dans une juste mesure;

Attendu qu'à cet égard la position de fortune de Warnery peut être prise en considération pour motiver les demandes des parties civiles.

Par ces motifs, le tribunal condamne Warnery à un an de prison et 1,000 fr. d'amende; le condamne à 1,000 fr. de dommages-intérêts envers chacune des parties civiles, fixe à un an la durée de la contrainte par corps; condamne en tous les dépens les parties civiles, sauf leurs recours contre Warnery.

— On écrit de Vienne, 2 février:

L'Académie des sciences vient de tenir sa première séance; elle était présidée par l'archiduc Jean. Neuf archiducs, tout le corps diplomatique et une foule de personnes de haut rang ont assisté à la séance, qui a été tenue dans la grande salle des chevaliers des Etats de la Basse-Autriche et ouverte par un discours de M. le baron de Hammer-Purgstall; sur la lumière de la science. Le premier secrétaire, M. le conseiller de régence d'Ettingshausen, a ensuite donné lecture des noms des membres nouvellement élus, ainsi que des questions proposées par l'Académie, lesquelles sont au nombre de huit; cinq ont été données par la section d'histoire (sur l'histoire de Rodolphe de Habsbourg); le prix est de 1000 florins pour quatre de ces questions, et de 2000 florins pour la cinquième. La question de la section de philologie est l'exposé d'une grammaire comparative des langues slaves; celle de la section physique; « la propagation de la chaleur dans l'intérieur des corps »; la prix de chacune de ces deux dernières est de 1000 florins; enfin celle de la section de botanique est: « sur la production des plantes »; question pour laquelle est fixé un prix de 600 florins. Les travaux devront être envoyés jusqu'à la fin de décembre 1849. L'adjudication des prix aura lieu en mai 1850. Une affection catarrhale a empêché de S. M. l'empereur d'assister à la séance!

GRIPPE. — Cette épidémie décime Londres, elle sévit avec force en Espagne et en Belgique, partout les médecins ordonnent avec les plus heureux succès le SIROP et la PÂTE de NARÉ d'Arabie dont les propriétés efficaces ont été officiellement constatées par les médecins de tous les hôpitaux de Paris.

## THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 12 Février 1848. — (Représentation n° 100.)

### ROBERT LE DIABLE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe et G. Delavigne, musique de Giacomo Meyerbeer.

On commencera à 6 heures et demie précises.

## ANNONCES.

M. S. N. DENTZ, Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 12 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 16 de ce mois, Il descendra à l'Hôtel du Toelast, sur la Kleine Groenmarkt.

## Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 10 Février.

	Int.	COURS 8 fév.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	2 1/2	54 1/2	54 1/2	54 1/2
Dito dito	3	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Dito en liquidation	3	84 1/2	84 1/2	84 1/2
Dito dito	4	84 1/2	84 1/2	84 1/2
Dito des Indes	4	—	—	—
Syndicat	3 1/2	—	—	—
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce	4 1/2	162 1/2	—	—
Act. de la S. de Harlem	5	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	5	—	—	—
Oblig. Hops & C. 1798 & 1816	5	—	104 1/2	—
Dito dito. 1828 & 1829	5	—	103 1/2	—
Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Certificats au dito	6	—	67	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	85 1/2	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	84 1/2	—
Passive	—	—	5 1/2	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Deferred	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Ardoins	5	—	10 1/2	—
Dito intérieur 48 m.	3	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Coupons Ardoins	—	—	12 1/2	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
France	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Id. 1843	—	—	—	—
Bresil	—	—	—	—
Portugal	—	—	26 1/2	—

Bourse de Paris du 9 Février.

	Int.	COURS 8 fév.	COMPT.	1/2% COURS
France	—	—	116 95	116 80
(Cinq pour cent)	—	—	74 30	74 25
(Trois pour cent)	—	—	—	75 20
(nouveau)	—	—	—	—
(Emprunt Ardois 3 p.c.)	—	—	—	—
And. différée	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Naples	—	—	—	—
Certificats Falconet	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—
Dette active	—	—	—	—
Dette active	—	—	—	—
Dito	—	—	—	—
Belgique	—	—	—	—
(Banque belge)	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 10 Février.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ard., 5 % 16 1/2 — A. — Dette différée ancienne, 5 % — Passive 5 % — Lots de Hesse — Cours après la Bourse (24 heures) Ardoins 16 1/2 p.

Bourse de Londres du 9 Février.

3 % Cons. 89 1/2, 2 1/2 % Holl. 54 1/2, 4 % id. 85 1/2, 86. — Esp. 5 % 21 1/2, 3 % 32 1/2, 2 1/2 % Portug. 4 % 26, 27.

## CHEMIN DE FER HOLLANDAIS.—PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART:

D'Amsterdam à Rotterdam.

HEURE DE DÉPART D'AMSTERDAM	DE ROTTERDAM	DE SOERABE	DE DELFT	DE RIJWIJK	DE HILLET	DE SCHIEDAM	ARRIVÉE A ROTTERDAM
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11-2
11-15	11-45	—	—	—	12-23	—	12-50
4-30	5-5	5-19	5-29	5-50	6-2	6-12	6-32
7-30	8-5	8-19	8-30	8-51	9-3	9-13	9-33
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11-2
11-15	11-45	—	—	—	12-23	—	12-50
4-30	5-5	5-19	5-29	5-50	6-2	6-12	6-32
7-30	8-5	8-19	8-30	8-51	9-3	9-13	9-33

De Rotterdam à Amsterdam.

HEURE DE DÉPART DE ROTTERDAM	DE SOERABE	DE DELFT	DE RIJWIJK	DE HILLET	DE SCHIEDAM	ARRIVÉE A AMSTERDAM
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9-3	9-18
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1-7
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-3	4-18
5-30	5-42	6-2	6-9	—	—	—
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9-3
9-00	9-12	9-31	9-37	9-48	10-3	10-18
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1-7
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-3	4-18
5-30	5-42	6-2	6-9	—	—	—
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9-3

L.A. HAYE, chez Léopold Leubenberg, Spui, 75.